

Initiatives récentes des comités siégeant à Bâle et du Forum sur la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB)

Consensus du CBCB sur plusieurs aspects du Nouvel accord

En juillet, le Comité de Bâle est parvenu à un consensus sur plusieurs aspects importants du Nouvel accord sur les fonds propres, auxquels il travaillait depuis la publication, en janvier 2001, de son deuxième document soumis à consultation¹. Après avoir examiné diverses questions liées aux approches standardisée et NI (notations internes), il a convenu d'apporter quelques modifications à ses propositions. Il a, en outre, confirmé son intention de publier la version définitive du Nouvel accord au quatrième trimestre 2003, pour une mise en œuvre dans chaque pays fin 2006.

Troisième et dernière Étude d'impact quantitative

En juillet également, le Comité de Bâle a annoncé une troisième et dernière Étude d'impact quantitative (EIQ 3)². Cet exercice approfondi lui permettra d'évaluer l'incidence de ses diverses propositions avant la troisième phase de consultation, en 2003. Il portera sur un échantillon de banques des pays du G 10 et hors G 10, comportant de grands groupes internationaux diversifiés et des établissements plus modestes. Il permettra de tester les trois nouvelles approches proposées (standardisée, NI simple et NI complexe) ainsi que leurs effets sur l'ensemble des portefeuilles. Les dossiers ont été distribués début octobre : ils comprennent une documentation, des instructions détaillées et des tableurs incorporant les pondérations de risque. Les établissements ont été priés de retourner leur contribution au plus tard fin 2002. Au vu des résultats, le CBCB décidera si des ajustements sont nécessaires avant la parution de ses propositions révisées, au deuxième trimestre 2003, pour la troisième phase de consultation.

Le CBCB soumet à consultation un document sur le risque opérationnel ...

Toujours en juillet, le Comité de Bâle a mis à jour un document soumis à consultation en décembre 2001 sur l'élaboration de saines pratiques pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel³. Ce texte définit un ensemble de principes directeurs constituant un cadre d'analyse qui permet aux banques et autorités de contrôle d'évaluer leurs politiques et pratiques dans ce

¹ CBCB, *Le Comité de Bâle parvient à un consensus sur des questions liées au Nouvel accord sur les fonds propres*, communiqué de presse, Bâle, juillet 2002 (www.bis.org).

² CBCB, *Results of Quantitative Impact Study 2.5*, Bâle, juillet 2002 (www.bis.org).

³ CBCB, *Sound practices for the management and supervision of operational risk*, Bâle, juillet 2002 (www.bis.org).

domaine. Le Comité reconnaît que l'approche précise adoptée par chaque établissement dépendra de plusieurs facteurs, notamment : taille de l'établissement, degré de complexité et nature de ses activités. Cependant, au-delà des différences individuelles, l'efficacité du mécanisme de gestion de ce risque exige, dans tous les cas, certains éléments communs : stratégie claire, surveillance par le conseil d'administration et la direction générale, dispositif rigoureux de contrôle interne, communication interne appropriée et plans d'urgence. Comme cette mise à jour comporte de nombreuses modifications importantes, le Comité a décidé d'ouvrir une seconde et brève période de consultation avant la publication définitive.

En août, le CBCB a publié les conclusions d'une enquête sur l'audit interne menée auprès des banques de treize pays sur la base des meilleures pratiques formulées dans son document d'août 2001⁴. Les données, collectées par les autorités de contrôle nationales, ont été complétées par des entretiens avec des auditeurs et autres professionnels apparentés. Il ressort que les principes clés identifiés par le CBCB comme reflétant les meilleures pratiques dans le secteur bancaire sont largement acceptés, notamment l'importance d'une fonction audit interne indépendante et dotée d'un personnel adéquat. En outre, il apparaît que les conseils d'administration et les comités d'audit consacrent une partie de leur temps et de leur action à s'assurer que leur établissement a mis en place des contrôles internes et des protocoles de gestion des risques appropriés et qu'il respecte le droit et la réglementation. Pratiquement toutes les banques recensées ont d'ores et déjà adopté une charte de l'audit ou travaillent à son élaboration.

... et publie les conclusions d'une enquête sur l'audit interne

En septembre, près de 120 pays étaient représentés à la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire (ICBS), tenue au Cap⁵. Les autorités de contrôle se sont publiquement engagées à lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux correspondant, en renforçant l'application des mesures destinées à rendre plus difficile de dissimuler l'identité du détenteur d'un compte bancaire. Elles se sont également engagées à promouvoir les normes exposées dans le rapport du Comité sur le devoir de diligence. Enfin, elles ont approuvé l'adoption des procédures de connaissance de la clientèle au sein de chaque juridiction ainsi que le partage des informations liées au financement du terrorisme avec leurs homologues et avec les autorités chargées de l'application des lois⁶.

ICBS au Cap

⁴ CBCB, *Internal audit in banks and the supervisor's relationship with auditors*, Bâle, août 2001 et *Internal audit in banks and the supervisor's relationship with auditors : a survey*, Bâle, août 2002 (www.bis.org).

⁵ L'ICBS rassemble tous les deux ans, depuis 1979, les hauts responsables des autorités de contrôle du monde entier. Elle vise à promouvoir la coopération entre autorités nationales dans leur mission de surveillance du marché bancaire international et à faciliter les échanges de vues sur des problèmes d'intérêt commun.

⁶ CBCB, *Devoir de diligence des banques au sujet de la clientèle*, Bâle, octobre 2001 (www.bis.org).

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR)

Le CSPR soumet à consultation un document sur les systèmes de paiement de faible montant

En septembre, le CSPR a publié un rapport sur les questions liées aux paiements de faible montant⁷. Ce document, soumis à consultation jusqu'au 13 décembre 2002, passe en revue les tendances actuelles et leurs implications stratégiques pour les banques centrales. Il décrit les divers modes de participation de ces dernières aux paiements de faible montant en analysant les différences tenant à la définition de leur mission et à leur interaction avec le secteur privé. Le rapport propose des objectifs pour les autorités, dans le cadre de leur mission consistant à maintenir et promouvoir l'efficacité et la sécurité de ces dispositifs, et examine la contribution des banques centrales dans ce domaine. Il recense plusieurs mesures possibles, dont des recommandations minimales mettant l'accent sur la surveillance du marché ainsi que sur une approche de coopération et de conseil à l'égard des secteurs public et privé. Des mesures supplémentaires seraient applicables dans certaines circonstances.

Forum sur la stabilité financière (FSF)

Le FSF examine les fragilités du système financier mondial

Lors de sa réunion de Toronto en septembre, le FSF a examiné les fragilités potentielles du système financier mondial. S'il a convenu que le scénario le plus probable restait celui d'une croissance modérée dans les principaux pays industriels, il a considéré que la matérialisation des risques de ralentissement et/ou l'intensification de l'aversion pour le risque seraient sources de préoccupations. Il a estimé que l'incertitude caractérisait la situation actuelle.

Capacité de résistance des établissements financiers, mais leur marge de sécurité diminue

Les établissements financiers ont certes continué à faire preuve d'une remarquable capacité de résistance grâce aux importants investissements consacrés à la gestion des risques. Toutefois, sous l'effet du nouveau repli des cours des actions et de la détérioration de la qualité des signatures, leur marge de sécurité s'est réduite, accroissant la vulnérabilité du système en cas de chocs futurs. Des agents non bancaires soutenant le processus d'intermédiation du crédit ont subi des pertes majeures, dont on ignore encore l'ampleur des répercussions sur l'offre de crédit. Du fait de la baisse des cours des actions, les compagnies d'assurances ont davantage de difficultés à résoudre leurs problèmes de marge négative.

Le FSF passe aussi en revue la gouvernance d'entreprise ...

Le FSF a aussi fait le point sur les efforts en cours pour remédier aux fragilités révélées par les récentes faillites d'entreprises, notamment sur les initiatives nationales et internationales destinées à renforcer la gouvernance d'entreprise, la qualité de l'audit, les normes comptables et les pratiques de communication financière. Il a souligné qu'il importait de saisir cette occasion pour poursuivre la mise en œuvre des réformes nécessaires et parvenir à une plus grande cohérence internationale par l'adoption de principes-cadres. Il continuera à promouvoir la coordination et l'harmonisation entre pays et entre secteurs d'activité et restera attentif aux futurs développements. Il étudiera

... et œuvre en faveur d'une cohérence internationale dans ce domaine

⁷ CBCB, *Policy issues for central banks in retail payments*, Bâle, septembre 2002 (www.bis.org).

aussi le rôle des agences de notation, en se basant sur une vaste enquête menée actuellement par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

En outre, le FSF a analysé le secteur de la réassurance. Si rien n'indique que les grands réassureurs connaîtraient de sérieuses difficultés, le FSF a néanmoins jugé nécessaire de collecter davantage de données sur l'ensemble du marché, chaque intervenant et le processus de notation, pour évaluer les préoccupations d'ordre systémique et la capacité de gestion des risques au niveau individuel. Il a demandé aux principales autorités de contrôle des juridictions où les grands réassureurs exercent leur activité d'assumer un rôle déterminant dans l'initiative de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) en vue d'accroître la transparence sur le marché mondial de la réassurance et d'inciter chaque intervenant à fournir des informations plus complètes sur les risques. Il a également exprimé son soutien aux travaux menés par l'AICA pour compléter et améliorer le dispositif de réglementation de la réassurance dans le monde ainsi qu'aux efforts de l'International Accounting Standards Board visant à définir des principes de comptabilité pour l'assurance et la réassurance.

Concernant le suivi de ses préoccupations antérieures, le FSF s'est déclaré favorable à des analyses périodiques des institutions à fort effet de levier par le FMI et la BRI, sur la base de données commerciales ou de nature diverse, qui pourraient servir à déceler très tôt une accumulation d'endettement. Il a aussi passé en revue les progrès réalisés par le FMI dans son étude des places franches financières. D'ici 2003, celles-ci devront avoir achevé l'évaluation de leur situation concernant l'application des normes internationales et indiqué leur plan d'action pour remédier à toute insuffisance.

Il analyse aussi le secteur de la réassurance ...

... de même que les institutions à fort effet de levier et les places franches financières